

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5539 Société :

Actif Pensionné(e) Autre : EX - Agent

Nom & Prénom : NEBBATE ZAHIR

Date de naissance : 01 - 01 - 1966

Adresse : LISSA SFA LOT AL Maghreb AL jadid imar

16 appart 2 coude -

Tél. : 0661571647 Total des frais engagés : 3630,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade : MATDAL - KARIMA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : AL MELLAT AL MAFI PRAKAL MAFI

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 12 / 01 / 2024

Signature de l'adhérent(e) : 31

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/07/2014	C1		220000	Malika BOUKH OPHTALMOLOGISTE Oum Rabii Rés. Al-Firdaus 130, Etage 1, Oujda - Casablanca Tel: 05 22 41 11 Surné Pour Le Permis

EXECUTION DES ORDONNANCES

Bachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMA SRL AL JAOUDI DOCTEUR EN PHARMACEUTIQUE 687, Angle Bd. Oued Sebou, El Oued - CASABLANCA Tel: 05 22 90 50 09 - Télex:	19/01/94	80,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
K-one optic opticienne 102 Bis Rue 50 Hay Elly Abou El Hachem An Chock Castel France 095023956	19/09/2024					3300 —

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

O.D.F
PROTHESES DENTAIRE

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]
fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Malika BOUKSIM

OPHTHALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux
Laser - Angiographie
Contactologie
Strabologie

الدكتورة بوعسيم مليكة

طب العيون

دبلوم التشخيص بالأمواج ما فوق الصوتية
اختصاصية في أمراض و جراحة العيون
الليزر....

Casa le : **12 janvier 2024**

Mme MATWAL Karima



Monture + verres correcteurs progressifs Organiques
Antireflets

Vision de loin :

OD = + 2.50

OG = + 2.50 (- 0.25 à 77°)

Vision de près :

ODG = Add : + 2.25

80,00
 1 - Manita plus S.P.
 3x(f) → 1-
 Dr. Malika BOUKSIM

VERIFIE
 LYS SHAHRAZ
 KARIMA SARL AU
 DOCTEUR EN PHARMACIE
 687, Angle Bd Oued Sabou et Rue 1er
 El Oulfa - CASABLANCA
 Tel: 05 22 90 30 09 - Tel/Fax: 05 22 90 88
 Bd. Oum Rabii Rés. Al Firdaus
 Etage 1, Oulfa - Casablanca
 Tel: 05 22 91 41 11
 pour Le Permis

Bd. Oum Rabii Gpe Résidence Al Firdaus Imm. L 30 1er étage N° 5 Oulfa - Casablanca
Tél. : 05 22 91 41 11



Facture N° 10034

K-one
Optic
Optique
Casablanca
102 Bis Rue 50 Hay My Abdellah
Ain Chock - Casablanca

Casablanca Le : 19/01/2024

Mr(e) : Maitra LARIMA

N° De Nomciature : 421 / 479

Docteur : Malika Bousset

1 Monture :	22.11.14	1000 -
2 Verres :	phoenix f. 03ms Blue m	
Vision De Loin :		
OD :	+2,50	700 -
OG :	+2,50 / +0,50 +7,50	7300 -
ADD :	+2,25	
		TOTAL: 3300.

Arrêtée La Présente Facture à La Somme De :

Trois Mille Trois cent DH

RC : 436474, IF : 31900763, TP : 34000981, ICE : 002270067000066, INPE : 095023958

102 Bis Rue 50 Hay My Abdellah Ain Chock Casablanca - 20470